

Journées de l'ANISST

Du 28 au 30 avril 2026

INTEFP

Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

1498 route de Sain Bel 69280 MARCY L'ÉTOILE

1498 route de Sain Bel 69280 MARCY L'ÉTOILE

Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Choix d'un outil d'IA à usage professionnel

Identification du besoin

Recherche d'un outil utilisant l'intelligence artificielle pour une aide à la rédaction des rapports d'inspection et des courriers.

Critère de sélection :

✓ Fiabilité des réponses, impliquant la citation des sources utilisées

Sollicitation pour avis d'une personne compétente

Sélection

Perplexity

Moteur de recherche optimisé nouvelle génération utilisant l'intelligence artificielle pour générer des réponses aux questions des utilisateurs sous forme de texte cohérent avec indication des sources.

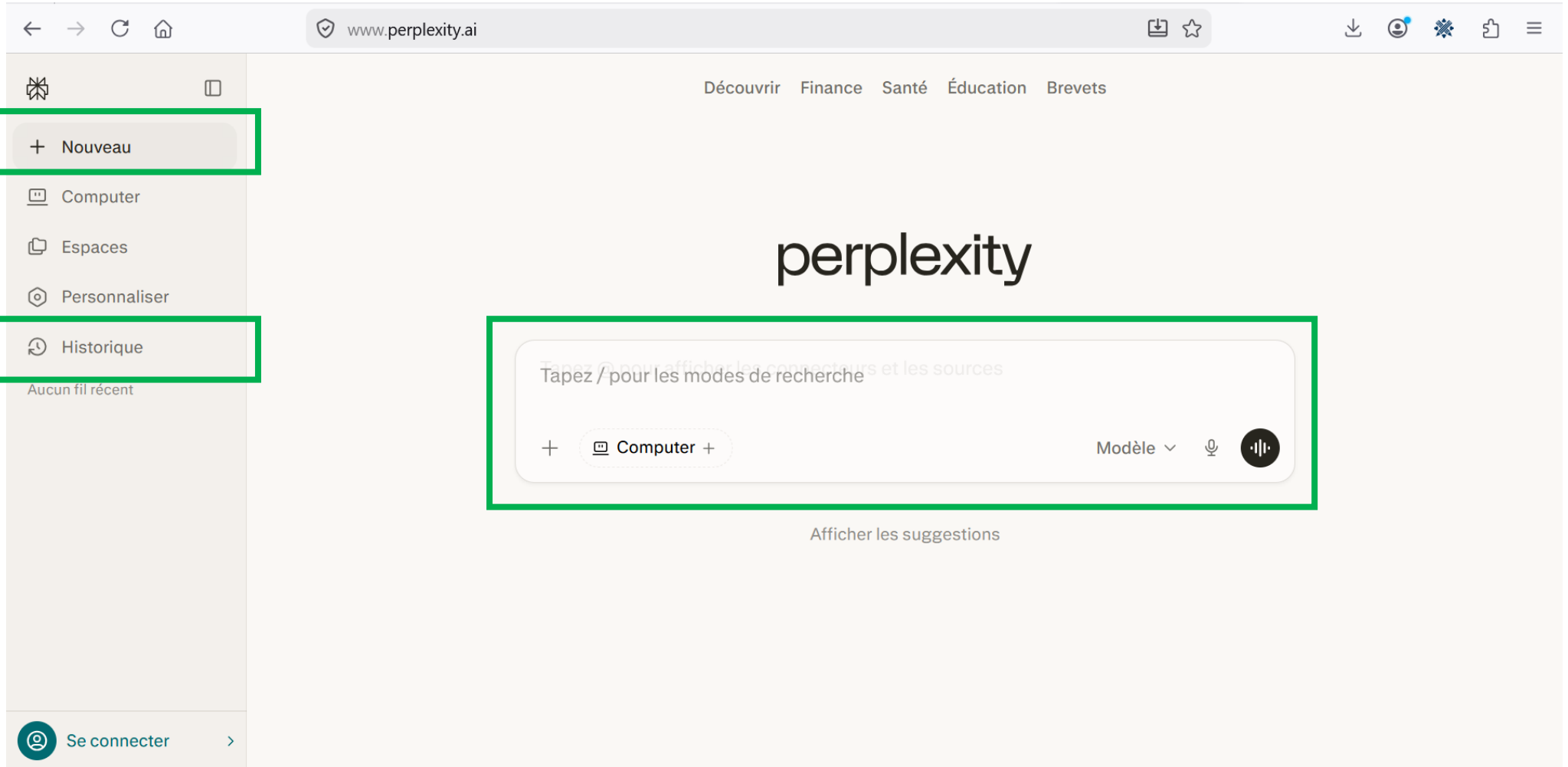
* [Précision : utilisation du moteur de recherche dans sa version gratuite](#)



Comparatif Perplexity-ChatGPT

	Perplexity	ChatGPT
Forces	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherche en temps réel + citations = très utile pour info récente, vérifiable. ✓ Rapidité pour réponses "factuelles". ✓ Transparence sur sources quand il s'agit de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Très bon dans la génération de textes créatifs, dialogues, explications complexes. ✓ Large support, communauté, documentation. ✓ Fort focus sur sécurité, modération, alignement.
Limites/faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Moins bon pour conversation longue, très personnalisée ou très créative. ✓ Peut "ralentir" pour les tâches complexes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Parfois, des réponses trop généralistes ou "prudentes" selon les filtres. ✓ Dans certains cas, moins de contrôle sur la personnalisation et la prise en compte du contexte.

Présentation de l'interface de Perplexity



The screenshot shows the Perplexity AI website interface. The browser address bar displays www.perplexity.ai. The navigation menu at the top includes "Découvrir", "Finance", "Santé", "Éducation", and "Brevets". The main content area features the "perplexity" logo and a search input field with the placeholder text "Tapez / pour afficher les connecteurs et les sources". Below the search field, there is a "Computer" button and a "Modèle" dropdown menu. The left sidebar contains a menu with the following items: "+ Nouveau", "Computer", "Espaces", "Personnaliser", "Historique", and "Se connecter". The "Historique" item is highlighted with a green box. The search input field and the "Computer" button are also highlighted with a green box. The text "Afficher les suggestions" is visible below the search field.

Les clés d'une recherche efficace

Pour obtenir une réponse optimale, il est très utile de préciser dans la requête (prompt) :

❑ Le rôle

→ Exemple : « Agis en tant qu'inspectrice santé et sécurité au travail »

Cela permet à Perplexity d'ajuster ton de réponse, profondeur technique et niveau de détail

❑ Le contexte

→ Exemple : « Rédaction d'un rapport d'inspection en santé et sécurité au travail suite à une visite dans un collège / un lycée »

Cela cible le public, le type de lieu et le type de document.

❑ L'objectif précis

→ Exemple : « Décris... », « Explique... », « Liste... », « Propose une trame de rapport », « Reformule ce paragraphe »

Cela guide la forme de la réponse (liste, paragraphe structuré, tableau, phrasé administratif).

❑ Les sources officielles attendues

→ Exemple : « Utilise uniquement ou prioritairement des sources officielles : Légifrance, INRS, etc. »

Cela permet de limiter la réponse à un cadre réglementaire/épidémiologique reconnu, utile pour rédiger un rapport d'inspection ou une note de service.

Exemple n°1

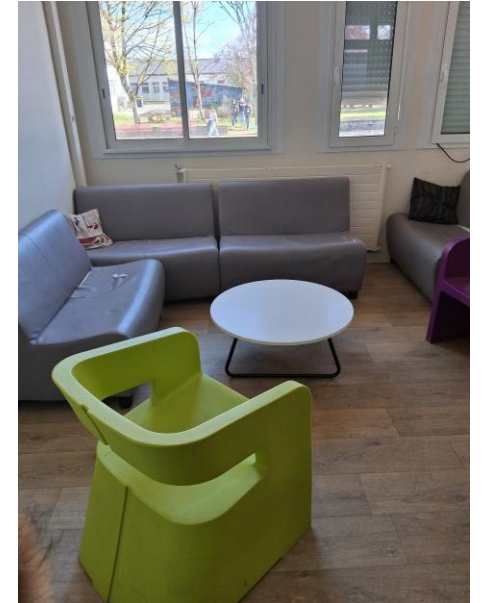
❑ Contexte

Lors d'une visite d'inspection, la gestionnaire d'un établissement scolaire questionne la conformité du mobilier (banquettes, fauteuil, table) installé dans le foyer des élèves, acheté directement par la conseillère principale d'éducation avec les fonds du FSE.

❑ Requête formulée dans Perplexity :

« Constat : aucun élément ne permet d'établir si le mobilier installé dans le foyer des élèves (notamment les banquettes et canapés) répond aux exigences de sécurité en matière de réaction au feu. »

A vérifier : conformité réglementaire du mobilier installé dans un ERP ? »




Dans un ERP, la réglementation distingue clairement entre « gros mobilier » et « mobilier courant ». Pour les fauteuils et canapés installés dans un foyer d'élèves, en l'absence d'éléments de preuve (étiquettes, attestations, notes techniques), il n'est pas possible de considérer que la conformité en matière de réaction au feu est acquise ; la situation doit donc être formalisée comme à vérifier. [legifrance +2](#)

Rappel réglementaire applicable

- Le règlement de sécurité contre l'incendie des ERP (arrêté du 25 juin 1980 modifié) impose que parois finies, agencement, gros mobilier et décoration répondent à des exigences de réaction au feu (en général M1 ou M2 selon la catégorie d'ERP et la situation). [legifrance +1](#)
- En revanche, le « mobilier courant » (fauteuils, canapés, tables basses, sièges amovibles non fixés) n'est pas soumis à une exigence explicite de classe M, dès lors qu'il ne constitue pas du gros mobilier. [ska-france +2](#)

Comment formuler la réserve dans votre procès-verbal / rapport

Vous pouvez structurer la phrase comme suit, tout en restant conforme à l'esprit de la réglementation :

« Aucun élément (étiquette, notice, attestation de conformité, fichier technique) n'a permis d'établir que le mobilier installé dans le foyer des élèves, notamment les fauteuils et canapés, répond aux exigences de sécurité en matière de réaction au feu. À ce titre, la conformité réglementaire de ce mobilier, en regard du règlement de sécurité contre l'incendie des ERP, reste à vérifier. Dans l'attente de cette vérification, il est recommandé de privilégier des assises dont la composition revêtue et le rembourrage présentent, si possible, une classe de réaction au feu adaptée (M1 ou M2) compte tenu des critères généraux de sécurité incendie applicables aux ERP. » [isospace +2](#) 

Exemple n°2

Contexte

Rédaction d'une FAQ suite à animation d'un webinaire de formation sur la sécurité dans les laboratoires de sciences.

Question posée par un agent de laboratoire dans le tchat :

« Les pièces piquantes ou tranchantes non souillées biologiquement doivent-elles être gérées de la même manière que les déchets piquants/tranchants souillés ? »

Requête formulée dans Perplexity :

« Selon l'article R1335-1 du Code de la santé publique, les objets piquants, coupants ou tranchants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique, relèvent des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) et doivent être collectés dans des collecteurs rigides OPCT (objets piquants, coupants, tranchants) pour incinération. Est-ce exact ? »

Votre formulation est **globalement juste dans le principe**, mais elle est **trop large** et ne rend pas exactement la portée de l'article R.1335-1 du Code de la santé publique.

Ce que dit réellement R.1335-1


- L'article R.1335-1 **définit les déchets d'activités de soins (DASRI)** et précise quelles catégories de déchets relèvent de cette filière (risques infectieux, chimiques, radioactifs, cytotoxiques, etc.), y compris certains **objets piquants, coupants ou tranchants**.

legifrance +2

- Les **objets piquants, coupants ou tranchants (OPCT)** doivent être considérés comme **DASRI lorsqu'ils présentent un risque infectieux** (par exemple souillés par du sang ou d'autres produits biologiques). cpias-ile-de-france +1

- Ils doivent alors être **collectés dans des collecteurs rigides OPCT** et éliminés par **incinération** ou une autre filière autorisée pour les DASRI. iledefrance.ars.sante +1

Formulation plus précise possible

« Selon l'article R.1335-1 du Code de la santé publique, les **objets piquants, coupants ou tranchants souillés par des produits biologiques, donc présentant un risque infectieux**, relèvent des DASRI et doivent être collectés dans des collecteurs rigides OPCT pour **incinération**. Les objets de ce type non souillés biologiquement ne sont pas automatiquement des DASRI et relèvent d'autres circuits de déchets, à condition de respecter les règles de sécurité. » 

Exemple n°3

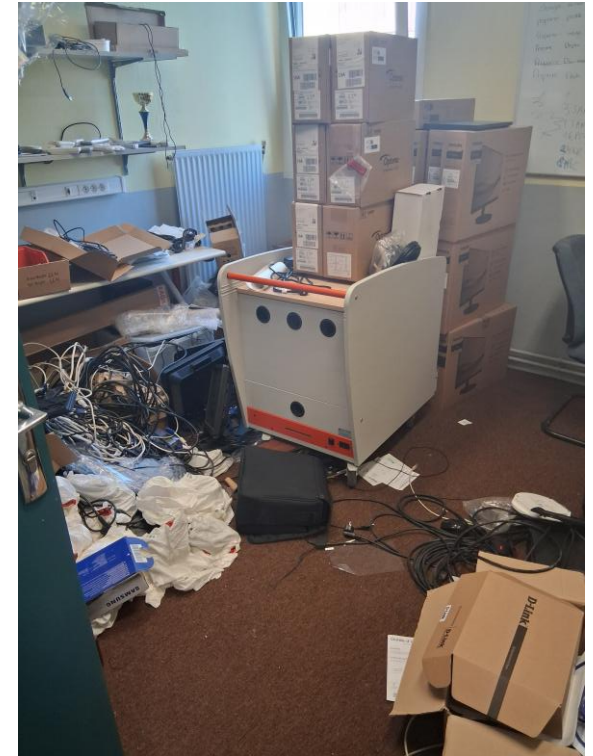
❑ Contexte

Rédaction d'un rapport d'inspection suite à une visite dans un établissement scolaire

❑ Requête formulée dans Perplexity

« *Peux-tu décrire cette photo (bureau du technicien informatique dans un collège) pour un rapport d'inspection en santé et sécurité au travail ? Quels écarts avec la réglementation en santé et sécurité au travail ?* »

➤ **Résultat enregistré sous Word**





Peux-tu décrire cette photo pour un rapport d'inspection en santé et sécurité au travail ? Contexte : bureau du technicien informatique dans un collège. Quels écarts avec la réglementation en santé et sécurité au travail ?

La photo montre un bureau de technicien informatique fortement encombré, avec de nombreux cartons, câbles au sol, matériel informatique stocké de façon provisoire, déchets divers et circulation entravée. L'ensemble donne une impression de local utilisé comme zone de stockage, avec un manque d'organisation et de dégagement des cheminements.

Description pour rapport

Constat visuel :

Le bureau présente un encombrement important. Des cartons d'équipements informatiques sont empilés près de la fenêtre et le long du mur, du matériel est posé sur les étagères et sur le mobilier sans rangement structuré, et plusieurs câbles ainsi que des objets divers sont laissés au sol. Le passage entre la porte, le bureau et les meubles est partiellement obstrué.

Ambiance générale :

Le local semble servir à la fois de bureau, d'espace de stockage et de zone de transit pour du matériel technique, sans séparation claire des usages. L'état de rangement est insuffisant au regard des exigences de maintien en ordre d'un lieu de travail.

Écarts SST constatables

- **Encombrement des circulations**, avec risque de chute de plain-pied ou d'accrochage.
- **Câbles et fils électriques au sol**, créant un risque de trébuchement et de dégradation du matériel.
- **Stockage au sol de cartons et d'équipements**, sans rangement dans des espaces dédiés.
- **Absence de dégagement suffisant autour du poste de travail**, ce qui peut gêner les déplacements et l'évacuation en cas d'urgence.
- **Local utilisé comme zone de stockage**, sans organisation claire des fonctions de bureau et d'entreposage.
- **Risque de surcharge du mobilier** et de chute d'objets stockés sur les tables et étagères.

Références SST à mobiliser

Pour un rapport d'inspection, vous pouvez rattacher ces constats aux obligations générales suivantes :

- **Article L.4121-1 du code du travail** : obligation de prévention et de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.
- **Article R.4224-3 du code du travail** : les lieux de travail doivent pouvoir être évacués rapidement et en sécurité.
- **Article R.4214-22 et suivants** : maintien des lieux de travail en état de propreté et d'ordre.
- **Principes généraux de prévention** : suppression ou réduction des risques à la source, organisation du travail adaptée.

Formulation possible pour un rapport

« Le bureau du technicien informatique présente un encombrement important : cartons, câbles et matériel divers sont stockés au sol et sur le mobilier, réduisant les espaces de circulation. Cette situation génère un risque de chute de plain-pied, d'accrochage et de gêne à l'évacuation. Le local apparaît utilisé à la fois comme bureau et comme zone de stockage, sans organisation satisfaisante des espaces ni dégagement suffisant autour du poste de travail. »

Actions correctives

- Désencombrer immédiatement les circulations et les accès.
- Regrouper le stockage dans un espace dédié et limité.
- Mettre les câbles hors sol ou les fixer correctement.
- Évacuer les cartons vides et matériels non utilisés.
- Vérifier que le local reste compatible avec son usage de bureau.
- Formaliser une règle interne de rangement et de stockage du matériel informatique.

Je peux aussi vous proposer une version plus administrative, rédigée au style inspection, ou une grille "écart / risque / mesure corrective".

Exemple n°4

❑ Contexte

Demande d'animation d'un webinaire à destination des chefs d'établissement sur le thème suivant : « Enjeux juridiques et RH de la santé et sécurité au travail dans le pilotage d'un EPLE. »

❑ Requête formulée dans Perplexity

Copié/collé du constat, assorti de la demande suivante :
« *Propose-moi un contenu de webinaire pour une durée de 1h30 sur ce thème, en utilisant des références réglementaires précises et adaptées au contexte. N'invente rien !* »

❑ Réponse donnée par Perplexity :

Voici une proposition structurée de contenu pour un webinaire d'une durée totale de 1h30 sur le thème « Enjeux juridiques et RH de la santé et sécurité au travail dans le pilotage d'un EPLE ».
Ce plan repose exclusivement sur des références réglementaires précises issues de sources officielles françaises, comme le Code du travail, le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 et le décret n° 85-924 du 30 août 1985 (codifié dans le Code de l'éducation). education +3

1. Ministère
2. IH2EF
3. Weka
4. Ineris

Retour d'expérience : avantages et limites

Avantages :

- ✓ Gain de temps et d'efficacité pour la recherche d'informations
- ✓ Aide à la décision, avec pistes documentaires
- ✓ Assistance rapide à la rédaction pour une formulation précise et adaptée au contexte

Limites :

- ✓ Fiabilité et responsabilité finale
 - ✓ Perte de contextualisation et de jugement professionnel
 - ✓ Risques éthiques et de dépendance
- **En pratique, l'IA peut être positionnée comme un assistant de rédaction, mais pas comme un substitut à l'analyse, à la décision et à la responsabilité de l'ISST.**